

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL Mercredi 7 septembre 2022

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Sylvie DEZARNAUD, Claudine PERROT-BERTON, Luc THOMAS, Christophe DELORD, Frédérick DUBOUCHET, Charles ZILLIOX, Diane VIGIER

Elus du bureau excusés : Simon PLENET, Thierry KOVACS, Philippe GENTY, Gilles VIAL

Techniciens SCOT présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Aglaé BULLICH,

Lieu : Vienne – Syndicat Mixte des Rives du Rhône

Horaires : de 9h à 11h30

[ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- Echange sur la trajectoire ZAN et positionnement des élus
- Retour sur l'étude d'opportunité du portage de la SLGRI
- Présentation de la plaquette « territoire engagé dans la sobriété énergétique »
- Intervention de la directrice du Graie
- Présentation du travail d'Aglaé sur la gestion alternative des eaux pluviales
- Avis sur le projet de PLH 2023 -2028 de Vienne Condrieu Agglomération
- Points RH

[VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 6 juillet est validé à l'unanimité.

[POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **exceptionnellement le deuxième mercredi du mois d'octobre, le 12 octobre à 9h00** dans les locaux du SMRR à Vienne.

- La prochaine réunion du Conseil Syndical des Rives du Rhône aura lieu le mercredi 28 septembre à 18h à la salle de l'Apparté à Roiffieux.
- Une rencontre a eu lieu en juillet avec les services de l'Etat de l'Isère (à la Préfecture à Grenoble) avec l'ensemble des SCOT du département pour évoquer la trajectoire ZAN. Une nouvelle rencontre aura lieu, en présence des élus et du Préfet, jeudi 15 septembre à Grenoble.
- Le Président Philippe Delaplacette a participé à une nouvelle réunion politique de la Conférence Régionale des SCOT en juillet. Une nouvelle rencontre est programmée le 23 septembre afin de relire la proposition de courrier final à destination de la Région AURA.
- Le Président Philippe Delaplacette a participé à une réunion avec les sénateurs de l'Ardèche à Guilherand-Grange mi-juillet en présence du Sénateur Blanc, rapporteur de la loi Climat et Résilience.
- Plusieurs réunions sur les PLU/PA ont eu lieu au cours de l'été : les équipes du SMRR ont participé à une réunion PPA dans le cadre de la révision des PLU de Ville-Sous-Anjou. Les équipes du SMRR se sont rendues à Seyssuel dans le cadre de la révision du PLU (suite à l'annulation d'une partie du document par le tribunal administratif). Seules quelques procédures ont été engagées dans l'attente du lancement, en fin d'année, du futur PLUI. A l'invitation des élus d'Annonay Rhône Agglo, les équipes du SMRR ont assisté à la restitution de l'étude portée par Lieux Fauves sur la zone du Mas à Davezieux. Pour rappel, cette étude avait été demandée par les Services de l'Etat lors de la révision du SCOT des Rives du Rhône en 2019. A ce stade, les conclusions de l'étude ne font pas consensus : nécessité d'une acceptation locale d'un déclassement de la route départementale en boulevard urbain avec des risques de report de trafic sur des axes secondaires non suffisamment calibrés selon les élus. Les enjeux de végétalisation, désimperméabilisation et reconnexion apparaissent aussi très importants.
- Le Président Philippe Delaplacette a participé à une réunion, début septembre, avec les élus de Ponsas. Ces derniers ont été relancés par les services de l'Etat dans le cadre de la mise en compatibilité de leur carte communale avec le SCOT des Rives du Rhône.
- Enfin, les équipes du SMRR participeront aux réunions PPA prévues le 9 septembre dans le cadre de la présentation du diagnostic du PLUIH d'Annonay Rhône Agglo. Le Président indique que le calendrier du PLUIH ayant pris du retard, il sera important de bien prendre en compte les objectifs de la trajectoire ZAN d'une part et les coups partis d'autre part.
- Concernant le volet économique, le SMRR a organisé la 2^{ème} conférence économique territoriale des Rives du Rhône le 7 juillet dernier en présence de la 1^{ère} VP de la Région, Madame Pernod. A cette occasion, le projet INSPIRA a été présenté aux élus des Rives du Rhône.
- Plusieurs réunions sont programmées au mois de septembre dans le cadre de l'étude sur les Friches Economiques : réunion avec les élus de la commune du Péage en Roussillon et la Présidente d'EBER Sylvie Dezarnaud, ateliers de travail à Saint-Martin d'Août, Saint

Barthélémy et Lalouvesc, COPIL à Maclas et Annonay. Un travail est en cours sur la rédaction des bons de commande concernant les friches d'Andancette, Châteauneuf-de-Galaure, Péage-de-Roussillon et Pont-Evêque.

- Le SMRR a été convié à la réunion sur le PPA de la zone Axe 7 le 27 septembre prochain. En complément, les équipes du SMRR, accompagnée d'André Ferrand, ont organisé un atelier sur le Schéma de Développement Economique du Val d'Ay avec les PPA : Etat, CCI/CMA/CA...
- Concernant le commerce, Sylvie Dezarnaud a représenté le SCOT lors de la CDAC organisée mi-août dans le cadre du projet d'implantation de deux surfaces commerciales à Chanas dans un bâtiment commercial déjà existant. Seules deux personnes ont voté contre le projet qui a été approuvé.
- Concernant les sujets en lien avec l'environnement et l'énergie, le SMRR a participé à l'atelier EAU/AIR/SOL organisé par la DDT42 et se mobilisera fin septembre pour la réunion finale de restitution. Une réunion de travail a été organisée avec EDF Renouvelable début septembre 2022 afin de présenter des scénarii de déploiement de centrales PV sur les 6 EPCI du SMRR. Les équipes du SMRR ont participé, à l'invitation d'EBER, à la conférence organisée en juillet par Arthur Keller. Les élus ont été challengés par les propositions issues de la conférence. En septembre, le SMRR participera au COPIL sur les actions du PCAET d'ARA et à l'inauguration de la centrale photovoltaïque de Saint-Romain en Gal le 30 septembre prochain.
- Concernant la thématique eau : Frédéric Dubouchet, Philippe Genty et le Président Philippe Delaplacette ont participé à la réunion de restitution de la démarche SGLRI après le Bureau du mois de juillet.
- Concernant le volet habitat, les équipes du SMRR se sont mobilisées pour une réunion de travail avec la commune de Champagne en juillet dans le cadre de la préparation de l'ouverture d'une zone 2AU. Elles ont participé à une réunion de travail avec Nexity et les élus de la commune de Chanas suite à l'avis défavorable rendu par le SCOT en juillet concernant un PA de 90 lots d'habitation en entrée de ville de Chanas. L'aménageur a en partie intégré les commentaires du SCOT et un nouveau PA a été déposé. Enfin, tous les élus ont reçu l'invitation pour la prochaine Conférence de l'Habitat qui aura lieu le mardi 18 octobre à 9h à Roussillon.
- Concernant le volet ZAN, Claudine Perrot-Berton et le SMRR se sont mobilisés pour la visio de présentation du ZAN organisé par le préfet du Rhône ainsi que lors de la conférence régionale des SCOT et la réunion de l'interSCOT Amelyse.
- Concernant le volet environnement, Philippe Genty a animé la réunion du réseau de veille pour la biodiversité et l'assemblée générale annuelle de Rives Nature le 30 août en présence de plusieurs élus du SMRR dont le Président Philippe Delaplacette.
- Enfin, Philippe Delaplacette informe les élus qu'il participera avec l'équipe du SMRR au Congrès de l'ADCF en octobre prochain.

[ECHANGE SUR LA TRAJECTOIRE ZAN ET POSITIONNEMENT DES ELUS

Pendant l'été une circulaire du ministre Christophe Bechu a été adressée aux Préfets leur demandant de faire preuve de souplesse et discernement dans l'application du ZAN, tout en laissant le temps nécessaire à la concertation. Par ailleurs, les élus du Bureau sont informés qu'un nouveau projet de décret est paru pendant l'été visant, dans le cadre de la loi Climat et Résilience, à mieux encadrer les projets d'urbanisme commercial.

Dans ce cadre, le Président du SCOT, Philippe Delaplacette, souhaite interroger les EPCI sur la déclinaison territoriale de la trajectoire ZAN afin de porter la voix des Rives du Rhône au sein des instances de la Conférence Régionale des SCOT et au sein des Interscot AMELYSE/Drôme Ardèche. Pour cela, il propose que le SMRR aille à la rencontre des EPCI dans le format de leur choix. Une première rencontre a eu lieu fin août avec les élus de la CCIPR. L'objectif sera notamment de définir :

- La bonne échelle de territorialisation : SCOT (dans un dialogue avec les SCOT voisins à travers l'espace de dialogue constitué par l'InterSCOT) ;
- Les modalités de répartition de « l'enveloppe ZAN » des Rives du Rhône : sur la base du projet de territoire des Rives du Rhône plutôt qu'au regard des consommations réelles de chacun des EPCI au cours des 10 dernières années ;
- Les projets d'envergure régionale/nationale et ceux qui sont d'envergure SCOT (notamment les pôles créateurs d'emplois avec des zones métropolitaines et des zones de proximité.

D'autres territoires ont choisi d'autres modes de répartition de l'enveloppe ZAN : en s'appuyant par exemple sur des études sur la qualité des sols, sur les dessertes par les transports en commun... Charles Zilliox indique que ces enjeux pédologiques sont très importants afin de ne pas consommer les terrains qui pourraient avoir les meilleurs rendements agricoles (et qui sont souvent situés en proximité immédiate des villes).

Un échange sur les enjeux de la trajectoire ZAN sera programmé en conseil syndical le 28 septembre.

[RETOUR SUR L'ETUDE D'OPPORTUNITE DU PORTAGE DE LA SLGRI

L'étude commandée par le SMRR et le SMIRCLAID est désormais bien avancée et une première restitution est intervenue début juillet auprès d'une partie des élus des deux syndicats mixtes. Après une première phase de diagnostic et d'enquête auprès des acteurs locaux de la SLGRI, un travail de benchmark intéressant a été réalisé par les deux prestataires, notamment autour de la SGLRI du Haut Rhône et plus en aval autour de Nîmes.

4 scénarii ont été proposées s'agissant du portage de la SLGRI :

- Le statu quo avec le maintien d'une position de chef de file par l'Etat : qui dans les faits ne réalise pas d'actions concrètes en matière de SLGRI ;
- Le transfert de la compétence au SMRR, pertinent d'un point de vue géographique et institutionnel mais non souhaité à ce stade par les élus ;
- Le transfert au SMIRCLAID avec la transformation du syndicat mixte, le recrutement d'agent, le changement des statuts, du périmètre...

- Le transfert au SIRRA, avec l'appui du SMIRCLAID, avec la transformation du syndicat mixte, le recrutement d'agent, le changement des statuts, du périmètre...

Les élus du Bureau s'interrogent sur les intentions réelles des services de l'Etat s'agissant de la SLGRI. Le portage par le bloc local d'une partie de la SLGRI pourrait faire sens si et seulement si les moyens adéquats étaient transférés par l'Etat. La question des responsabilités, à la fois juridiques mais aussi financière reste posée.

Sylvie Dezarnaud évoque le projet de réoxygénation de la Sanne. Il serait intéressant de mettre les acteurs du projet dans la boucle de nos réflexions.

Il est proposé que le SMRR et le SMIRCLAID puissent, avec leurs élus respectifs, aller à la rencontre du SIRRA pour prolonger la réflexion sur le scénario 4.

INTERVENTION DE LA DIRECTRICE DU GRAIE ET PRESENTATION DU TRAVAIL SUR LA GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES REALISE PAR AGLAE BULLICH A L'ECHELLE DES RIVES DU RHONE

En introduction du travail produit par Aglaé Bullich à l'issu de son stage de 6 mois au sein du SMRR (où elle restera au sein des équipes du SMRR/Rives Nature dans le cadre d'un CDD de 2 mois, le temps de lancer le recrutement du chargé de mission de Rives Nature), Elodie Brelot, Directrice du GRAIE présente les enjeux de la gestion alternative des eaux pluviales pour les collectivités (voir la présentation ci-jointe).

Aglaé Bullich présente la synthèse de ses travaux :

L'urgence climatique et les événements de l'été 2022 (sécheresse, canicule, méga-feux, inondations...) n'épargnent pas les Rives du Rhône. Dans ce contexte, l'association Rives Nature et le Syndicat Mixte des Rives du Rhône ont souhaité piloter une démarche sur la désimperméabilisation et ses enjeux.

4 brochures d'informations ont été réalisées par Aglaé ainsi que des études de cas à l'échelle des rives du Rhône. Les enjeux sont les suivants :

- ❖ Sensibiliser
- ❖ Clarifier
- ❖ Proposer des alternatives
- ❖ Inciter au changement de pratique

La première brochure porte sur les définitions liées à la désimperméabilisation et les avantages de la mise en œuvre de mesures ad-hoc :

- **Désimperméabilisation** : Remplacement des surfaces imperméables par des surfaces plus perméables, permettant ainsi de rétablir au mieux les fonctions assurées par le sol avant aménagement
- **Limitation de l'imperméabilisation** : processus en amont d'un projet de construction. Favoriser au maximum des alternatives végétalisées pour la gestion des eaux pluviales et éviter l'utilisation de matériaux imperméables.

- **Artificialisation** : Transformation des sols à caractères naturels, agricoles, ou forestiers, par des actions d'aménagement, pouvant entraîner son imperméabilisation totale ou partielle
- **Déconnexion des eaux pluviales** : déconnecter les eaux pluviales du réseau de gestion des eaux pour permettre une infiltration immédiate dans les milieux naturels.

La seconde brochure porte sur les différentes réglementations : l'objectif étant de clarifier la réglementation existante pour inciter les acteurs à mettre en place de la gestion alternative des eaux pluviales sur leur territoire.

La troisième brochure porte sur les idées reçues : l'objectif est de sensibiliser les acteurs sur la gestion alternative et notamment en déconstruisant les idées reçues : surcoûts des aménagements, moustiques, traitement des pollutions, efficacité...

La 4^{ème} brochure porte sur les aides pour les collectivités :

- Financements (agence de l'eau, régions, Union européenne)
- Région auvergne Rhône Alpes (Aide : agir face aux changements climatiques 1M€ en investissement et 200 000 € en fonctionnement)
- Outils à disposition
- Quelques solutions

Enfin des études de cas : lotissements anciens/en projet, entrées de ville, zones industrielles... ont été réalisées.

Ces cahiers seront mis à disposition des partenaires sur le site internet de Rives Nature et de Rives du Rhône et donneront lieu à l'organisation d'une demi-journée de formation-action en même temps que la séquence ERC le mardi 8 novembre prochain.

Le Président Philippe Delaplacette et les élus du Bureau remercient Aglaé pour la qualité du travail réalisé pour le compte des Rives du Rhône.

[AVIS SUR LE PROJET DE PLH DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Le SMRR a été saisi cet été pour émettre un avis sur le premier Programme Local de l'Habitat de Vienne Condrieu Agglomération. Ce dernier a été étudié par le SMRR. Il s'agit de la mise en place d'un nouveau PLH suite à la recomposition territoriale de l'EPCI lors du mandat précédent.

L'élaboration de ce PLH s'inscrit dans une démarche de construction conjointe de trois documents : le Plan Des Mobilités (PDM), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et le Programme Local de l'Habitat (PLH).

La politique de l'habitat se structure autour de 3 grandes orientations :

- Améliorer les conditions de vie des habitants et le parc de logements
- Maîtriser et accompagner le développement du territoire
- Coordonner les acteurs et piloter les dispositifs

Le scénario retenu : il s'agit d'un scénario interventionniste sur le parc ancien et réaliste quant à la dynamique de projets futurs. Il comprend notamment la mise sur le marché annuel de 550 nouveaux logements et surtout la remobilisation volontariste de 50 logements vacants/an => croissance démographique à hauteur de 1 % par an soit une population de 97 750 habitants au terme du PLH, soit un accueil de 630 habitants supplémentaires chaque année. Vienne Condrieu Agglomération est un territoire dynamique et soumis à une forte pression à l'échelle du SCOT, avec plus de 3100 logements identifiés dont la livraison est prévue d'ici fin 2028 (95% de la programmation), + repérage de 1000 logements en potentiels (zone U et AU) à temporiser.

L'analyse du SMRR sur le PLH partagé en Bureau :

La Stratégie de développement affichée de ce **nouveau PLH est compatible avec le SCoT**.

L'armature urbaine et la nouvelle ventilation des droits théoriques de construction sont intégrées dans les nouveaux objectifs du PLH pour les six années de mise en œuvre. Au final, **la production globale à venir correspond aux objectifs du SCoT (5% d'écart)**. Seule Condrieu - polarité intermédiaire qui est en décrochage de ses objectifs (34 lgts contre 142 lgts)

Document qui intègre bien la nouvelle préconisation du SCOT de **produire du logement sans foncier** avec un taux de près de **57%** des logements produits sans foncier.

Faiblesse de la programmation **des Logements Locatifs abordables** fléchée sur Vienne mais portant une politique de reconquête du parc ancien en centre-ville via l'OPAH, idem pour Pont-Evêque. S'agissant de la commune de St Romain en Gal dont la part de LLS dans le parc de logement existant est faible, il conviendrait de renforcer les efforts dans les prochaines années.

De 5 à 15% de logement locatifs abordables programmés sur les autres communes.

Après avoir pris connaissance de la présentation du PCAET, le bureau syndical délibère à l'unanimité :

Avis favorable assortie de deux recommandations :

Recommandation n°1 : Dans un objectif de renforcement des centralités, de limitation de l'étalement urbain, de développement des modes doux, et conformément au rôle de polarité intermédiaire dans l'armature du Scot de Condrieu, il serait souhaitable d'accroître les objectifs de production de logement sur la commune.

Recommandation n°2 : Renforcer la production de logements locatifs abordables dans la polarité d'agglomération, notamment pour les communes n'atteignant pas les objectifs du SCoT.

[PRESENTATION DE LA PLAQUETTE SUR LES OPERATEURS D'ENERGIES RENEUVELABLES

La plaquette de présentation des principaux opérateurs ENR des Rives du Rhône a été finalisée cet été par Adeline et sera prochainement envoyée aux EPCI et aux 152 maires. Pour rappel, cette plaquette répond aux objectifs suivants :

1/ présentation succincte des besoins énergétiques des Rives du Rhône en 2050 et la part des énergies renouvelables ;

2/ présentation succincte des opérateurs rencontrés dans notre tour de table (savoir-faire et spécificité d'interventions) ;

[Préparation du Conseil Syndical du 28 septembre

Pour information des membres du Bureau, le Président Philippe Delaplacette présente l'ordre du jour du prochain Conseil Syndical qui aura lieu le mercredi 28 septembre prochain à Roiffieux :

1 - Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 16 mars 2022
- Approbation de l'ordre du jour

2 - Finances

- Délibération D-2022-xx : DM – dotation aux amortissements (régularisation de 6€ environ)

3 - Fonctionnement du SMRR - RH

- Délibération D-2022-xx : création de poste ingénieur en chef (puis suppression ingénieur principal)
- Délibération D-2022-xx : mise en place du forfait mobilité durable
- Délibération D-2022-xx : révision des indemnités des stagiaires (passage à 150€/mois)

4 - Actualités du SMRR :

- ZAN et conférence des SCOT
- Etude friches
- Etude marchés immobiliers
- Désimperméabilisation & ERC

L'ordre du jour est validé par les participants.

Le président Philippe Delaplacette souhaite une belle rentrée tous les élus et conclut la réunion du Bureau à 11h30